

Appendice

Les déductions en un coup d'œil

L'Intendance des impôts calcule les déductions suivantes et les ramène le cas échéant à leur plafond.

Page	Chiffre	Déductions	Canton		Confédération
			Revenu en francs	Fortune en francs	Revenu en francs
	A	Déduction générale	4'900.-	-	-
	A	Déduction pour personnes mariées	4'900.-	17'000.-	-
15	1.1	3 ^e pilier a avec caisse de pension (2 ^e pilier) sans caisse de pension (2 ^e pilier)	5'933.- 29'664.-	-	5'933.- 29'664.-
16	1.2	Déduction pour personne seule tenant ménage indépendant Majoration par enfant	2'200.- 1'200.-	-	-
16	1.2	Déduction pour époux exerçant tous deux une activité lucrative	2%, max. 8'800.-	-	7'000.-
18	2.1	Déduction pour enfant par enfant	4'400.-	17'000.-	5'600.-
18	2.1	Frais de garde d'enfants par enfant	1'500.- max.	-	-
19	2.1	Déduction pour instruction au dehors par enfant	4'400.- max.	-	-
27	4.2	Déduction pour assurance: Personnes mariées avec caisse de pension ou 3 ^e pilier a sans caisse de pension ni 3 ^e pilier a par enfant par personne à charge dans le besoin Personnes seules avec caisse de pension ou 3 ^e pilier a sans caisse de pension ni 3 ^e pilier a par enfant par personne à charge dans le besoin	4'400.- 6'600.- max. 600.- - 2'200.- 3'300.- max. 600.- -	-	3'100.- max. 4'650.- max. 700.- 700.- 1'500.- max. 2'250.- max. 700.- 700.-
28	4.4	Cotisations d'adhésion et libéralités à des partis politiques	5'000.- max.	-	-
30	5.2	Déduction pour aide	4'400.-	-	5'600.-
31	5.3	Dons	100.- min. max. 10% du revenu net	-	100.- min. max. 10% du revenu net
32	6.0	Frais professionnels Forfait général	20%, max. 7'000.-	-	-
33	6.1	Frais de déplacement: Bicyclette, cyclomoteur	700.-	-	700.-
33		Voiture: jusqu'à 20'000 km plus de 20'000 km	-0.65 par km max. -0.55 par km max.	-	-0.65 par km max. -0.55 par km max.
34	6.2	Motocycle de plus de 50 cm ³	-0.40 par km max.	-	-0.40 par km max.
34	6.2	Repas pris à l'extérieur: par jour par an par jour (avec réduction) par an (avec réduction)	14.- 3'000.- 7.- 1'500.-	-	14.- 3'000.- 7.- 1'500.-
34	6.3	Séjour hebdomadaire hors du domicile: par jour par an par jour (avec réduction) par an (avec réduction)	28.- 6'000.- 21.- 4'500.-	-	28.- 6'000.- 21.- 4'500.-
35	6.5	Autres frais professionnels	3%, 1'900.- min., max. 3'800.-	-	3%, 1'900.- min., max. 3'800.-
36	6.6	Frais professionnels activité accessoire	20%, 700.- min., max. 2'200.-	-	20%, 700.- min., max. 2'200.-
	A	Déduction pour revenu modique à moyen si le revenu imposable + 10% de la fortune imposable n'excèdent pas le montant suivant 15'000 francs pour les personnes seules 20'000 francs pour les personnes mariées Cette déduction est majorée de 500 francs par enfant donnant droit à la déduction pour enfant. Cette majoration est réduite de moitié pour ceux et celles qui n'ont droit qu'à la moitié de la déduction pour enfant. Cette déduction est réduite de 150 francs (personne seule) ou de 300 francs (personnes mariées) par tranche de 2'000 francs de revenu supplémentaire. La majoration de la déduction accordée aux rentiers AVS et aux rentiers AI est supprimée dès 2002.	Déduction 1'000 francs 2'000 francs	-	-

Légende:

A = Ces déductions n'apparaissent pas sur les formulaires mais sont automatiquement prises en compte lors de la taxation. Les déductions accordées figureront sur la décision de taxation.